

Délibération n° 20241026-001

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 26 octobre 2024

Objet : PROCES-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL DU
08 JUIN 2024

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
17 octobre 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 145

Présents : 86

Pouvoir : 3

Votants : 89

Pour : 86

Contre : 0 –

Abstention : 2 – (RABY
Laurent, POUZADOUX
Jean-Paul)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, DUCOING Guy, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, COUPAT Sylvie, FRITEYRE Lilian, PINTE Emmanuel, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, SANCHEZ Claude-Emmanuel, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TOURLONIAS Vincent, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, VATIN Thierry, GAUMY Francis, ROGER Christine, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, VIGIGNOL Yannick, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, PONTRUCHER Bruno, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, LAMOUREUX Jean-François, JEANVOINE Olivier, RABY Laurent, BARRAUD Pierre, MEYER Jean-François, PELISSIER Patrick, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger, POUZADOUX Jean-Paul, ANDANSON Alain

Suppléants ayant pouvoir :

GENTUILL Bruno, BLANC Patrice, NEDELLEC Jean-Yves,
MERLE Francis, GIRONDE Alain, BOISNAULT Christian,
CAVALIERE Jean-Jacques, VINCENT Claude, MANCHERON
Louis, BOSTVIRONNOIS Maryse, GROSLIER Jean-Yves,
PELLISSIER Emmanuel, JACQUARD Bernard, SENEGAS
ROUVIERE Didier

Pouvoirs :

PALERMO Antonio donne procuration à VATIN Thierry,
DURANTIN Christian donne procuration à DOMINGO Marcel,
SABATIER Pierre donne procuration à KHATCHADOURIAN-
TECER Claudine

Secrétaire de séance : Mme BRUN

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 08 JUIN 2024

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le procès-verbal du 08 juin 2024 en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



PROCÈS-VERBAL

Comité Syndical

Samedi 8 juin 2024

Sébastien GOUTEBEL : Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être aussi nombreux ce matin. On est très largement le quorum et ça fait plaisir. Au préalable, merci à Valérie et à toute l'équipe qui se démènent, comme le veut la coutume, depuis une semaine, pour appeler tout le monde et être sûr que ceux qui se déplacent de loin ne se soient pas déplacés pour rien. On va, comme le veut aussi la coutume, attaquer par le test Zapette. Je pense que vous avez l'habitude, faites-vous plaisir. Ça aurait pu être novembre ou mars, au vu de la météo. Pas de regret pour quelqu'un. Merci. Je crois que c'est Alexandre qui est aux manettes. C'est ça. Impeccable. Tu nous as sauté le résultat.

Parfait. Je vous propose de commencer par le point numéro un à l'ordre du jour : validation du procès-verbal du Comité Syndical. Avez-vous des remarques particulières ? Si je ne vois pas de main qui se lève, je vous propose qu'on passe directement au vote. C'est bon pour tout le monde ? Merci de clôturer.

Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 0

Merci. Le point numéro deux est un point technico-administratif. Je vais laisser la parole à Quentin pour qu'il nous explique cette belle diapositive.

Quentin RANOUX : Bonjour à tous. Très rapidement, c'est une procédure de classement réglementaire pour assimiler le syndicat à une strate de population, ce qui nous permet, soit, de créer des emplois fonctionnels, mais aussi et surtout de ne pas être assimilé à une commune ayant pour nombre d'habitants, celui du département et ainsi ne pas payer des cotisations pour les organismes tels FNCCR, AMORCE, etc., à hauteur de toute la population du département. Pour ces deux raisons, on vous propose cette délibération. En termes de strates, le syndicat se positionnera plutôt sur une strate de 20 000 à 40 000 et c'est en fonction des critères budgétaires : nombre d'agents, compétences transférées. En gros, on rentrerait dans la case des 20 000, 40 000 selon les échanges qu'on a pu avoir avec les services de la préfecture. Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est en très grande majorité la strate sur laquelle les syndicats d'énergie sont habituellement positionnés. C'est très réglementaire, ce qui nous permettra de continuer notre travail de structuration administrative.

Sébastien GOUTTEBEL : Est-ce que ça vous appelle des questions ou des interrogations ? Je crois que c'était suffisamment clair. Je vous propose de passer au vote. Oui. On clôt le vote.

Pour : 82 Contre : 0 Abstention : 1

Merci. Le point numéro trois au sujet de l'apprentissage. Stéphane, s'il te plaît.

Stéphane GUILLAUME : Bonjour à toutes et à tous. Ce point concerne la mise à jour des rémunérations des apprentis. Vous savez qu'il y a tous les ans, régulièrement en tout cas, une évolution de la grille de rémunération qui correspond à un pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti. On vous demande simplement d'acter la mise jour de ces données qui seront là encore réglementaires pour qu'on puisse rémunérer nos apprentis à hauteur de ce qu'ils doivent être.

Sébastien GOUTTEBEL : Merci, Stéphane. Je vous propose de passer au vote. On va dire que c'est bon. Merci Alexandre.

Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 0

Merci à tous. Le point quatre, Marché Prévoyance. Là aussi, il s'agit d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire et la garantie de prévoyance. Je pense que certains d'entre vous l'ont vu passer aussi dans leurs conseils municipaux. Mandat au président du centre de gestion pour qu'il procède à la négociation, qu'il informe les collectivités et qu'il précise la validité de cet accord. Tu veux apporter un point de précision, Stéphane ?

Stéphane GUILLAUME : Oui. La précision, c'est que cette délibération ne nous engage pas à partir avec le contrat qu'aura sélectionné le centre de gestion. On est d'accord pour participer à la consultation, à ce Marché de Prévoyance, mais les collectivités resteront libres ensuite d'adhérer ou non au prestataire qui aura été retenu par le centre de gestion.

Sébastien GOUTTEBEL : D'accord pour entrer dans la démarche ? On va passer au vote. C'est tout bon, Alexandre.

Pour : 84 Contre : 0 Abstention : 0

Merci. Le point cinq, le point d'assistance. Effectivement, c'est une mission d'aide pour la retraite accompagnée par le centre de gestion. Stéphane, si tu veux préciser. Je crois que vous connaissez tous le système. Qu'on puisse se faire accompagner quand il y aura le besoin. Tout simplement, je vous propose aussi de passer au vote. Oui, c'est aussi parce qu'on a quelques agents qui commencent à approcher l'âge de la retraite qu'il faut s'en inquiéter. C'est bien pour eux. Allez, on dit que c'est tout bon.

Pour : 82 Contre : 0 Abstention : 0

Merci. Un point de télétravail. Vous voyez que ça fait déjà deux ans qu'on propose un jour de télétravail. L'expérience se passe bien, donc on souhaite proposer également un deuxième jour de télétravail.

Vous avez les diapositives. C'est deux jours maximum par semaine, le volontariat, donc il n'y a pas d'obligation. Que ça fonctionne aussi avec toutes les activités du bureau, sous la responsabilité de Quentin. Cependant, je pense que ça fait aussi partie des évolutions positives qu'on se doit de proposer à nos salariés, plutôt qu'ils passent, pour les métiers qui le peuvent, du temps sur la route et qu'ils dépensent du gasoil ou du nucléaire pour rien. Je vous propose de passer au vote. Pardon, il y a une question. Excuse-moi, Laurent.

Laurent COUDUN : Je croyais que cela avait été rejeté par le CDG

Sébastien GOUTTEBEL : On le représente là. Je crois que c'est la deuxième fois.

Laurent COUDUN : Les représentants du personnel se sont une nouvelle fois positionnés contre.

Sébastien GOUTTEBEL : Les représentants du personnel se sont positionnés contre. On a parfois du mal à suivre, parce qu'il me semble que c'est plutôt une avancée. On est des fois surpris des avis qui peuvent être donnés lors des comités techniques. Stéphane.

Stéphane GUILLAUME : Il y a des positions de principe des représentants au centre de gestion, sur certaines questions, notamment le télétravail. Il faut que les conditions rentrent dans leur grille à eux et s'il y a des choses qui sont un petit peu à côté, ils votent contre pour leurs raisons qu'on n'a pas à juger. C'est comme ça, dont acte.

Pour : 71 Contre : 2 Abstention : 5

Sébastien GOUTTEBEL : Merci pour eux. Toujours sur le volet administratif, le point sept, le tableau des effectifs. Commentaire, Quentin ?

Quentin RANOUX : Oui. Très brièvement, c'est pour le départ d'un agent qui était en détachement. On ajuste le tableau des effectifs pour se mettre réglementairement d'aplomb pour lancer un recrutement, pour remplacer cette personne qui est partie.

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous propose de passer au vote. Merci.

Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 1

Impeccable. Admission en non-valeur au point huit. Vous voyez qu'on traîne des choses depuis quelques années et pour des sommes fabuleuses. Néanmoins, il faut bien qu'on sorte ça aussi de notre comptabilité pour l'énorme somme d'un peu plus de 2 000 €. On toilette, comme on dit, les budgets et les choses qui traînent.

Quentin RANOUX : On prépare le passage au M57.

Sébastien GOUTTEBEL : On prépare aussi le passage au M57. Merci; Quentin. Je vous propose de passer au vote. Ce que me dit Quentin, c'est que tout ça provient d'opérateurs

de recharge étrangers. Quand les gens sont recherchés, on n'arrive pas à chercher les petites créances. Merci, Quentin. C'est bon pour tout le monde ?

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0

Merci. Le point neuf, là aussi, quelque chose qui relève du bon sens et qui a un peu duré. À l'époque, le SIEG avait décidé, pour aider les mises en valeur, de prendre en charge une partie des consommations électriques, sous réserve que les travaux réalisés soient pris en charge conjointement par le syndicat et la commune. Malgré plusieurs tentatives de contact avec monsieur Aguttes, le propriétaire du Château et sans une réponse de sa part, il est nécessaire que l'assemblée délibère pour la cessation de cette prise en charge. Là aussi, ce qu'on a pu dire en bureau, on est convaincu que monsieur Aguttes a largement les moyens de payer son électricité et on va définitivement se débarrasser de ce sujet. On avait ça dans les tuyaux depuis un moment, mais il fallait une délibération formelle pour arriver à le clore, ce qui est quand même un peu désagréable.

Je vous propose toutefois de passer directement au vote. C'est une situation qui n'avait que trop perduré. Non, on n'a pas d'autres affaires comme ça. C'est un cas unique. Sinon, j'aurais levé le doigt pour le château de Murol. Croyez-moi. Je pense qu'on serait rentré dans quelque chose qu'on n'aurait pas pu gérer. C'était un contexte particulier de cette époque-là, pour dire clairement les choses. Maintenant, il faut sortir de ces histoires. Oui, Jean-Pierre !

Jean-Pierre CHASSANG : Oui, c'est bien. Tu vas très vite. Je vois qu'il y en a déjà 70 qui ont voté. On n'a pas le temps de poser des questions.

Sébastien GOUTTEBEL : Excuse-moi, Jean-Pierre.

Jean-Pierre CHASSANG : C'était la même chose pour les deux questions auparavant. Je pense que sauf s'il y a un train qui passe et qu'il faille partir d'ici une heure, il faut nous le dire, sinon, il faut prendre le temps de répondre aux questions. Ma question était par rapport à cette facturation. Je suppose qu'il y avait quand même une comptabilité qui a été faite sur ces consommations d'électricité du château de Tournoël. Je pense qu'il y a un compteur particulier. Qui est titulaire du compteur ? Qui paye l'électricité ?

Sébastien GOUTTEBEL : Justement, c'est l'objet de la délibération de ne plus payer l'électricité. C'était le SIEG.

Jean-Pierre CHASSANG : C'est ce que j'ai compris.

Sébastien GOUTTEBEL : Oui, c'est bien ça.

Jean-Pierre CHASSANG : Il y a quand même un compteur.

Sébastien GOUTTEBEL : Non, il y avait bien un compteur dédié à ça, qui a été le choix des arrangements des élus de l'époque...

Jean-Pierre CHASSANG : C'est le SIEG qui recevait la facture.

Sébastien GOUTTEBEL : Oui, c'est ça. Quand j'ai découvert ça, j'ai dit : « On arrête les conneries. » Pour les arrêter, formellement, il fallait une délibération. Parce qu'il y avait un moment que j'avais posé la question et j'ai demandé à ce qu'on arrête les bêtises pour être clair aussi.

Jean-Pierre CHASSANG : Ça méritait des précisions.

Sébastien GOUTTEBEL : Merci Jean-Pierre. Oui, s'il te plaît.

Laurent COUDUN : La facture s'élevait à combien annuellement ?

Sébastien GOUTTEBEL : Franchement, quelques centaines d'euros, mais on est quand même un peu dans la symbolique aussi. Je crois que collectivement, on dit qu'il n'y a pas de problème de moyens.

Laurent COUDUN : Non, c'est juste pour se rendre compte.

Sébastien GOUTTEBEL : Non, ce n'était pas en millier. C'était en centaine. Cependant, on ne peut pas laisser continuer des bêtises de ce type. Désolé Jean-Pierre, excuse-moi. C'est tout. Merci Jean-Pierre. Ce n'est pas fini. Ça bouge toujours. On dit que c'est bon.

Pour : 81 Contre : 0 Abstention : 2

Le point 10, écriture comptable d'équilibrage des comptes d'opération sous mandat. Quentin.

Quentin RANOUX : Pareil. De manière très rapide, c'est toujours dans ce travail de mise en conformité et un peu de nettoyage d'opération de comptabilité qui était resté un peu en suspens, avec comme objectif toujours le passage à la M57 au 1^{er} janvier. Le constat, c'était que sur des opérations sous mandat, on a constaté dans les comptes des déséquilibres au niveau de la refacturation de la TVA. Ces créances étant prescrites, car supérieures à cinq ans, datant de 2014 et 2015, il faut qu'on puisse mandater ces sommes non appelées sur nos fonds pour pouvoir équilibrer les comptes. C'est un petit peu du nettoyage d'affaires qui relèvent du passé. En conclusion, ces crédits-là seront prévus sur la DM1 qui suivra dans les prochaines délibérations. Une délibération très comptable de rééquilibrage et de nettoyage.

Sébastien GOUTTEBEL : Est-ce que ça appelle des questions ou interrogations ? Je propose de passer au vote. C'est tout bon. Alex.